

La morale et le bon gout

Nos lecteurs savent quel "numéro" sensationnel la direction des Folies-Bergères de Paris avait médité d'offrir à ses habitués, sous la forme des poses plastiques de la comtesse de Chirmay alias Ward, et de quelle heureuse façon elle a été amenée à y renoncer. Il ne faudrait pas qu'un scrupule de légalité pharisaique vînt troubler la satisfaction qu'ont eue les honnêtes gens de l'issue de cet incident. Certes, le droit de l'"artiste" improvisée à paraître sur les planches était absolu, ainsi que celui du manager à l'y produire ; personne n'a songé à le contester un instant, et c'est une plaisanterie peut-être spirituelle, mais assurément injuste, que de présenter l'intervention de M. le préfet de police comme une atteinte à la liberté du travail. Cette liberté appartient à tout le monde en France depuis la Révolution, aux comédiens comme aux autres citoyens, et sans aucune distinction, parmi les gens de théâtre, entre ceux qui jouent la tragédie et ceux qui portent leur ambition à figurer des tableaux vivants. C'est entendu. Le Fort-l'Evêque est aboli, comme la Bastille, et les comédiens n'ont pas le privilège de voir survivre à leur encontre la lettre de cachet.

Mais aussi M. le préfet de police n'a-t-il pas prononcé d'interdiction. Il s'est borné à informer officieusement le directeur des Folies-Bergères que ses renseignements lui faisaient craindre des protestations et des désordres, et à lui rappeler que, lorsque des scènes de scandale se produisent dans un lieu public, son droit l'autorise et son devoir l'oblige à fermer l'établissement. L'impressario restait parfaitement libre de tenter la partie ; mais ses renseignements concordaient sans doute avec ceux de M. le préfet de police, puisqu'il s'est résolu à rompre l'engagement de sa pensionnaire. Celle-ci, assure-t-on, n'a d'ailleurs pas fait de difficulté de renoncer à ses poses plastiques. Ayant longtemps vécu chez nous, quoique cosmopolite, on peut supposer qu'elle aura reconnu que son projet était beaucoup plus américain que parisien.

C'est, en effet, un réveil du goût de Paris qui, réellement, a mené cette affaire, qui a guidé l'ha-

bile et discrète diplomatie de M. Lépine et dicté les sages résolution des intéressés. Avant tout, l'"attraction" que les Folies-Bergères avaient inscrite à leur programme eût constitué une faute de goût. Ne croyez pas que ce soit là prendre les choses par leur petit côté. Le bon goût n'est pas la morale, mais il ne tolère pas qu'on l'offense grossièrement ; il n'est ni la vertu, ni la pitié, ni le patriotisme, ni le respect de la famille et il ne prétend remplacer aucun de ces sentiments en tant que principe de vie intérieure, mais il leur sert de substitut sur le forum, et là, non-seulement il remplit leur office, mais le remplit infiniment mieux qu'ils ne le sauraient faire eux-mêmes. Il y a, dans *Gil Blas*, un corrégidor qui, constatant un flagrant délit, s'empresse, dit Le Sage, de morigéner les coupables, dans des termes dont la pudeur n'était guère moins blessée que du fait même qui les inspirait. Paradoxalement, l'éitalage public de l'autérité paraît en France presque aussi choquant que l'immoralité cynique. Seul, le goût saisit la limite entre ce qui est révoltant et ce qui risquerait le ridicule, trouve le mot juste qui réprime le scandale tout en fermant la bouche à ceux qui en vivent.

L'esprit parisien, qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit du vaudeville et de nouvelles à la main, fait précisément de tact, de mesure et de finesse aiguisée. Il n'est autre que l'atticisme moderne. "Rien de trop" est sa devise. Il a jugé qu'on avait assez parlé déjà, et beaucoup plus qu'assez, des aventures des deux héros exotiques que vous savez, qu'il était temps pour eux de chercher le silence et qu'une tapageuse exhibition de l'héaoïne eût dépassé les bornes de l'excentricité que pouvait tolérer le scepticisme le plus indulgent. D'une façon discrète mais certaine, ce sentiment s'est révélé. On voit que, dans l'espèce, il a triomphé aussitôt. Il faut se réjouir de cette pacifique victoire et espérer qu'elle ne sera pas sans lendemain. Nulle force n'est plus capable de faire, plus efficacement et à moins de frais, la police des cafés-concerts et des bouibouis. Le jour où une chanson malsaine aura été chantée ou interrompue par un trait plaisant, comme on sait en trouver ici, le délinquant ne se le fera pas dire deux fois, car on peut se ven-